



**COMMUNE
de
BRAX**
- 47310 -

**ARRÊTÉ TEMORAIRE
AR n° 2026-ART-016**

PORTEUR

Alignement de voirie

**EXTRAIT du REGISTRE des
ARRETES du MAIRE**

Le Maire de la Commune de BRAX,

Vu le courrier en date du 9 janvier 2026 par lequel Maître LANTAUME-BAUDET Notaire Associée à BRUCH demande l'alignement de la propriété sise à BRAX, cadastrée section ZC n° 48 et 49 - Voie Communale n°3, Chemin de Rieumort Commune de BRAX,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14/03/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'état des lieux,

Considérant l'absence de plan d'alignement

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement individuel au droit de la parcelle cadastrée section ZC n° 0048 et 0049 Voie Communale n°3 Chemin de Rieumort est défini par la crête du talus en tête du fossé communal séparant la voie de la parcelle.

ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières.

CLOTURE

Le bénéficiaire devra implanter son mur de clôture à une distance telle du domaine public et fonder sa semelle à une profondeur telle, qu'il soit stable par lui-même. Le mur ou la clôture sera implanté sur l'alignement et sur terrain privé.

HAIE

Le bénéficiaire devra implanter à au moins 0,50 m, en retrait du dit-alignement : toute haie vive de hauteur inférieure à 2 mètres. Les haies et les arbres dépassant 2 mètres de hauteur doivent être reculés de 2 mètres.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Fait à Brax, le 30 janvier 2026

Pour le Maire,

Le Maire

Joël PONSOLLE



DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de BRAX, pour attribution

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la subdivision départementale de l'équipement ci-dessus désignée.
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.



350 Route de l'Albret
47130 BRUCH

tel : 05.53.95.20.19
Télécopie : 05.53.95.26.69
etude.lantaume@bllb.notaires.fr

Lucie LANTAUME-BAUDET

Notaire Associée à BRUCH

Successeur de Me PERELLA

MAIRIE
SERVICE DE L'URBANISME

47310 BRAX

ETUDE FERMEE LE SAMEDI

Bruch, le 9 janvier 2026

Dossier suivi par
Marie-Hélène BIROT
marie-helene.birot@bllb.notaires.fr

VENTE SAINCRY/HAJJI (SAFER)
1003844 /LLB /MHB AG

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'adresser un arrêté d'alignement faisant connaître les servitudes pouvant grever l'immeuble :

Situé à BRAX Lieu-dit Grand Clavies,
Cadastré :

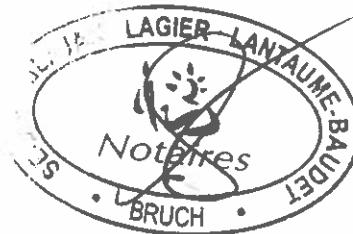
Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	48	GRAND CLAVIES	00 ha 80 a 60 ca
ZC	49	GRAND CLAVIES	00 ha 63 a 20 ca
Total surface : 01 ha 43 a 80 ca			

Appartenant à Monsieur Jacques SAINCRY.

Vous trouverez ci-joint un extrait de plan cadastral.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Lucie LANTAUME-BAUDET



SELARL « Frédéric BLAJAN, Brice LAGIER et Lucie LANTAUME-BAUDET, Notaires Associés »

54 Avenue du Maréchal FOCH - 47600 NERAC

Société Multi-offices

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREÉE LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

Département :
LOT ET GARONNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTCC AGEN
Cité administrative Lacuée rue René Bonnal 47013
47013 AGEN CEDEX 9
tél. 05 53 69 19 63 -fax.
ptcc.470.agen@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZC
Equivale : 000 ZG 01

Échelle d'origine : 1/
Échelle d'édition : 1/

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

